



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/1073
17 septembre 2009

FRANCAIS
Original : ANGLAIS et FRANCAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Soixantième session
Genève, 28 septembre - 2 octobre 2009
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

**Rapport de la quarante-cinquième réunion du Comité permanent
(23-25 juin 2009)**

Rapport du Comité permanent*

1. Le Président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Laura Thompson Chacón (Costa Rica), ouvre la réunion et félicite Djibouti et la République de Moldova pour leur élection en tant que membres par le Conseil économique et social le 18 mai 2009.
2. Le Guatemala, la République d'Azerbaïdjan et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont été admis en qualité d'observateurs au cours de la réunion.
3. Le Vice-Président, Son Excellence l'Ambassadeur Caroline Millar (Australie), préside la réunion pour l'examen des points 4 b) questions environnementales et 5 a) questions de sûreté et de sécurité du personnel, y compris la sécurité des réfugiés.
4. Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour de la réunion, la Présidente présente un exposé sur sa récente mission en Thaïlande et en Malaisie.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. L'ordre du jour de la réunion (EC/60/SC/CRP.8/Rev.1) est adopté.

* Rapport adopté par le Comité permanent lors de sa 46^e réunion les 15 et 16 septembre 2009.

III. ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA QUARANTE-QUATRIEME REUNION DU COMITE PERMANENT

6. Le rapport de la quarante-quatrième réunion du Comité permanent (EC/60/SC/CRP.7) est adopté, moyennant l'ajout de deux paragraphes au titre de la section III.E.

IV. PROTECTION INTERNATIONALE

7. Présentant le point de l'ordre du jour, le Haut Commissaire assistant pour la protection souligne la responsabilité du Haut Commissariat dans la promotion d'une cohérence au niveau de la fourniture globale de la protection. Elle souligne un certain nombre de problèmes actuels, en particulier, les besoins suivants : davantage d'investissement de la part des Etats pour se doter de systèmes d'asile nationaux efficaces, le renforcement des effectifs de protection dans des domaines tels que la détermination de statut de réfugié, l'intégration dans les programmes des critères d'âge, de genre et de diversité ; la coordination interinstitutions dans le cadre de l'approche modulaire pour les déplacés internes ; la réinstallation et la création de capacités de protection ainsi que les mesures actuelles prises par le HCR pour intégrer l'obligation de rendre des comptes dans ses pratiques de programmation. Le Haut Commissaire assistant passe également en revue un recueil de pratiques concernant la mise en œuvre du Plan d'action en 10 points dans différents secteurs, illustrant les efforts déployés par les Etats et d'autres acteurs pour relever les défis complexes de la migration mixte et des mouvements de demandeurs d'asile.

A. La Note sur la protection internationale

8. Le Directeur de la Division des services de la protection internationale présente la Note sur la protection internationale (EC/60/SC/CRP.9). Tout en illustrant la résilience du système de protection internationale, la Note de cette année souligne également les préoccupations actuelles du Haut Commissariat, notamment les cas de transgression des normes fondamentales de protection et le rétrécissement de l'espace humanitaire. Le Directeur rappelle que les menaces quant à la sûreté des travailleurs humanitaires mettent en jeu la viabilité des programmes du HCR, y compris la fourniture de la protection. Il commente également les efforts déployés pour trouver des solutions durables aux personnes prises en charge et lance un appel aux délégations pour qu'elles soutiennent les efforts visant à parvenir à un accord cette année sur le texte d'une conclusion du Comité exécutif concernant les situations de réfugiés prolongées.

9. Les délégations se félicitent des efforts déployés par le HCR pour orienter la pratique des Etats dans le domaine de l'asile, y compris la création de capacités en matière d'asile au plan national. Des politiques de détention dures dans certains pays et des retours forcés vers des pays comptant un record de violations des droits humains sont dénoncés, un certain nombre de délégations demandant le respect de la Convention de 1951. Bon nombre de délégations se déclarent très préoccupées par le rétrécissement de l'espace humanitaire et l'impact correspondant sur l'environnement de protection, demandant des efforts pour améliorer l'accès et sauvegarder l'asile ainsi que le principe de *non-refoulement*. Le Plan d'action en 10 points est considéré comme une contribution utile à la réponse aux défis lancés par la protection des réfugiés dans le cadre des mouvements migratoires mixtes. Plusieurs délégations appuient l'établissement d'un système d'asile commun à l'Europe et un Bureau d'appui à l'asile dans l'Union européenne afin de contribuer à harmoniser la pratique de l'asile. Un certain nombre de

délégations fait observer que dans le domaine du trafic de personnes, la perspective du HCR en matière de protection est très précieuse et le HCR est encouragé à poursuivre sa collaboration à cet égard avec l'Organisation internationale pour les migrations. Des investigations ultérieures portent sur les raisons pour lesquelles les demandeurs d'asile choisissent souvent de parcourir de grandes distances ainsi que sur les possibilités de protection en cours de route afin de prévenir les mouvements secondaires, autorisant le trafic et constituant un fardeau disproportionné pour certains Etats.

10. Les délégations notent la diminution encourageante du nombre des réfugiés, de presque d'un million depuis 2008. Parallèlement, elles observent que le nombre de nouvelles situations de déplacement interne engendrées par le conflit augmentent. Tout en réitérant leur appui à l'engagement du HCR en faveur des déplacés internes ainsi qu'au rôle moteur joué dans l'approche modulaire au niveau de la protection, les délégations demandent pourquoi les activités en faveur des déplacés internes n'ont pas été totalement intégrées dans le budget du HCR en 2009, comme initialement prévu. La Convention de l'Union africaine sur le déplacement intérieur, qui doit être adoptée à Kampala en octobre, est considérée comme un jalon important et le partenariat entre le HCR et l'OUA ainsi que d'autres parties, y compris les Etats, les organisations intergouvernementales et internationales ainsi que les organisations non gouvernementales en particulier, est encouragé.

11. Concernant les opérations, des préoccupations sont exprimées concernant plusieurs situations actuelles notamment : le grand nombre de personnes déplacées au Pakistan; la surpopulation des camps de réfugiés à Dadaab, au Kenya; la question de la liberté de circulation et l'accès aux camps à Sri Lanka; ainsi que les données statistiques présentées sur la situation en Colombie. Les délégations continuent de demander des efforts en matière de collaboration pour garantir la viabilité des solutions durables pour les personnes prises en charge. Plusieurs délégations lancent une mise en garde selon laquelle l'intégration sur place ne peut se faire aux dépens de la communauté hôte. D'autres réitérent que l'autonomie, si elle constitue un élément important de la défense des droits humains et de la recherche d'une solution durable digne, ne constitue pas une solution en soi. Malgré les tentatives actuelles pour réinstaller les réfugiés dans un contexte de récession économique, on estime que beaucoup peut encore être fait pour accroître le nombre de places et élargir la base des pays de réinstallation et les délégations demandent au HCR de privilégier certaines populations sur lesquelles les pays de réinstallation pourraient se concentrer. Les délégations se félicitent de l'aménagement de centres de transit d'urgence par le HCR en collaboration avec plusieurs Etats.

12. Un certain nombre de délégations font référence au Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection, notant les progrès accomplis eu égard aux situations de réfugiés prolongées et demandant une actualisation de la situation. Il est largement admis qu'à chaque situation convient une solution et les délégations appuient dans l'ensemble la proposition d'une Conclusion du Comité exécutif sur la question. Elles se félicitent également de la prochaine réunion du Dialogue en décembre prochain sur le thème des défis de protection pour les personnes relevant de la compétence du HCR en milieu urbain et réitérent les appels antérieurs au HCR afin qu'il mette à disposition sa politique en la matière.

13. Répondant aux commentaires, le Haut Commissaire assistant reprend la question du partage international de la charge qu'elle a promis d'aborder à nouveau lors du Comité exécutif avec les implications juridiques et politiques des nouvelles motivations du déplacement liées au partage de la charge. En réponse à la prise de position de plusieurs délégations concernant les situations de déplacement interne et la question de la souveraineté des Etats, tout en reconnaissant la distinction entre les déplacés internes et les réfugiés, le Haut Commissaire assistant fait remarquer que les principes internationaux, réunis sous le terme de principes directeurs, bien qu'ils ne constituent pas une législation à part entière, ont force de loi au plan international. Elle émet également des commentaires spécifiques sur certaines situations et, dans un certain nombre de cas, rappelle l'importance de l'appui et de la solidarité de la communauté internationale afin d'aider le HCR et les gouvernements concernés à atteindre leurs objectifs humanitaires.

14. Le Directeur de la Division des services de la protection internationale confirme que le HCR met la dernière main à sa politique concernant les réfugiés urbains. Il explique qu'un certain nombre de facteurs a interdit l'intégration des appels supplémentaires dans le module de protection en 2009 et donne des assurances aux délégations que cette question serait résolue dans le cadre du budget pour 2010-2011. Eu égard aux préoccupations concernant la surpopulation des camps de Dadaab, il indique que des terres avaient été identifiées et que le HCR irait de l'avant dès qu'il aurait reçu le feu vert du gouvernement. Concernant la situation à Sri Lanka, le HCR travaille avec le gouvernement sur les questions de liberté de mouvement, du retour et du regroupement.

B. Rapport intérimaire sur l'apatridie en 2009

15. Le Directeur de la Division des services de la protection internationale présente le document EC/60/SC/CRP.10. Il rappelle l'importance de l'adoption de la Conclusion N° 106 (LVII) du Comité exécutif en 2006 sur l'identification, la prévention et la réduction des cas d'apatridie et la protection des apatrides, et souligne les progrès ultérieurs accomplis dans des domaines tels que : l'établissement de données claires sur la prévalence de l'apatridie ; l'enregistrement de communautés minoritaires confrontées au risque d'apatridie ; l'acquisition de la citoyenneté ; des réformes juridiques visant à prévenir l'apatridie et des mesures en matière de plaidoyer et de sensibilisation. Parmi les problèmes non réglés, il convient de citer les contraintes en matière de ressources qui ont interdit l'engagement opérationnel dans les situations d'apatridie ; la sensibilisation et la volonté politique réduite de la part de certains Etats à s'attaquer aux problèmes de l'apatridie et à ouvrir l'espace humanitaire en la matière.

16. Les délégations félicitent le HCR pour son action en matière d'apatridie et l'encouragent à poursuivre ses efforts pour continuer de sensibiliser la communauté internationale et trouver des solutions aux apatrides ; elles lui demandent des rapports plus réguliers sur les problèmes résiduels au Comité. Certaines délégations demandent aux Etats de s'engager davantage, d'adhérer aux Conventions relatives à l'apatridie pour ceux qui ne l'avaient pas encore fait, et de saisir toutes les occasions possibles de résoudre le problème de l'apatridie. Plusieurs délégations font état des mesures prises par leur gouvernement à cet égard, telles que l'inclusion de la question de l'apatridie dans les rapports sur les droits de l'homme et l'harmonisation de la législation nationale sur la citoyenneté avec la Convention de 1961.

17. Une délégation demande au HCR de renforcer ses partenariats dans des instances régionales telles que les consultations intergouvernementales sur les politiques d'asile, de réfugiés et de migration, le processus de Bali et l'Organisation des Etats américains. Une autre plaide pour que l'on mette l'accent sur la formation du personnel et le développement des capacités nationales en matière d'apatridie. Conscientes de la modestie des ressources à disposition, plusieurs délégations encouragent le Haut Commissariat à présenter ses besoins de sorte à obtenir l'appui des donateurs dans le cadre de la nouvelle structure budgétaire et à renforcer la capacité de l'Unité chargée de l'apatridie.

18. Suite à ces interventions, le Haut Commissaire assistant pour la protection se déclare préoccupée par l'absence générale d'une prise de conscience dans le monde sur la nature et la portée du problème de l'apatridie touchant quelque 12 millions de personnes. Elle propose au Comité d'envisager de convoquer une autre réunion pour poursuivre le débat sur l'apatridie.

19. Le Directeur de la Division des services de la protection internationale se félicite des suggestions de certaines délégations visant à renforcer la capacité du Haut Commissariat et dit que le montant budgétisé au titre du deuxième pilier de la nouvelle structure budgétaire pourrait se baser sur les besoins opérationnels identifiés en vertu de l'analyse des besoins globaux, couvrant les situations d'apatridie pour lesquelles des données ont été recueillies. Le Chef de l'Unité chargée de l'apatridie décrit les secteurs où des efforts sont actuellement déployés, y compris la mise en place d'un cadre analytique et la rédaction d'un manuel à l'intention des parlementaires en collaboration avec l'Union interparlementaire. Il fait référence aux initiatives de partenariat croissantes sur la question de l'apatridie avec l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et se déclare particulièrement satisfait de l'appui des ONG par le biais d'une prise de conscience plus marquée et de la collaboration au niveau opérationnel.

C. Actualisation de la mise en oeuvre de l'Agenda pour la protection

20. Le Directeur de la Division des services de la protection internationale fournit une brève actualisation sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour la protection, comme l'indique le document EC/60/SC/INF.1. Il rappelle l'initiative visant à entreprendre une consultation basée sur le terrain parmi les Etats en 2008. Le rapport intérimaire fourni en octobre 2008, fondé sur les réponses de 42 pays, révèle un engagement résolu aux objectifs de l'Agenda et indique la nécessité de se concentrer davantage sur les questions du déplacement interne et du lien entre l'asile et la migration. Depuis lors, seules quatre réponses supplémentaires ont été reçues ; toutefois, le Directeur se félicite du dialogue que les consultations ont engendré et escompte de nouvelles suggestions de la part des délégations.

21. Les délégations expriment leur appui à la poursuite de cette opération considérée comme un instrument utile pour montrer ce que la protection des réfugiés requiert réellement d'un Etat et pour souligner les réalisations ainsi que les secteurs nécessitant encore une attention. Plusieurs délégations demandent au HCR d'entreprendre une analyse globale des données reçues afin d'identifier les lacunes et les défis résiduels.

V. POLITIQUE DE PROTECTION/PROGRAMMES

A. Rapport sur la protection internationale des femmes et des filles dans un contexte de déplacement

22. Le Directeur de la Division des services de la protection internationale présente le document de séance EC/60/SC/CRP.11 et souligne, qu'afin de protéger les femmes et les filles et de faire face à l'inégalité entre les sexes, il convient d'améliorer la fourniture de la protection dans trois domaines : éducation, participation et moyens d'existence.

23. Plusieurs délégations félicitent le HCR pour la mise en œuvre de sa stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité. Certaines questions sont posées quant aux liens et à l'intégration de ces critères dans le système de gestion basé sur les résultats et demandent davantage de données désagrégées, des analyses démographiques et la participation des hommes et des garçons aux efforts de prévention et de réponse à la violence sexuelle et sexiste. L'obligation de rendre des comptes devrait s'appliquer dans l'ensemble de l'Organisation jusqu'au plus haut niveau de l'encadrement supérieur.

24. Un certain nombre de délégations félicitent le HCR pour ses réalisations eu égard à l'autonomisation des femmes et des filles ; toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre tous les objectifs, notamment dans les domaines de l'éducation et de la participation des femmes aux comités des camps. Des inquiétudes sont exprimées concernant la pénurie d'articles d'hygiène, ce qui constitue l'un des cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées et ce qui a d'importantes répercussions pour la dignité des femmes et des filles, y compris le risque d'abandon scolaire. Les délégations demandent un rapport sur les progrès accomplis au niveau des engagements à l'égard des femmes et des enfants et comment les inclure dans le budget pour la prochaine période biennale.

25. L'initiative pour les femmes en quête de moyens d'existence est bien accueillie et les délégations demandent au Haut Commissariat de poursuivre ses projets. Plusieurs délégations espèrent que le Manuel pour la protection des femmes et des filles dans les situations à risque sera largement utilisé et encouragent le Haut Commissariat à souligner les besoins spéciaux des femmes et des filles handicapées.

26. Le Directeur rappelle qu'avec l'adoption du cadre d'obligation redditionnelle et du logiciel *Focus*, il sera possible de réunir des indicateurs en matière de violence sexuelle et sexiste ainsi qu'en matière d'autonomisation. Il prend acte du fait que les données recueillies dans les communautés doivent être opérationnalisées et mises en œuvre, y compris sous la forme d'allocations budgétaires et eu égard aux articles d'hygiène, une politique visant à garantir un approvisionnement suffisant devrait être envisagée. Le Directeur exprime l'espoir que les délégations appuieront l'étude d'une Conclusion ultérieure du Comité exécutif sur les handicaps. L'application des procédures opérationnelles standard en matière de violence sexuelle et sexiste a fait l'objet de rapports réguliers pour ce qui est des camps (83% en 2008). Toutefois, dans presque 100 sites urbains, il a été plus difficile d'obtenir des informations.

27. Le Haut Commissaire assistant pour la protection se déclare satisfaite de l'appui du Comité et confirme que les cadres supérieurs du HCR s'engagent à accorder la priorité aux questions de protection liées au genre et à jouer un rôle moteur en matière d'obligation de rendre des comptes. En conclusion, elle demande aux délégations d'aider à identifier des personnalités influentes parmi la société civile et un soutien plus important à l'initiative relative aux femmes en quête de moyens d'existence.

B. Questions environnementales

28. Le Directeur de la Division des services opérationnels présente le document EC/60/SC/CRP.12 sur les questions environnementales, rappelant le besoin pressant de régler la question de la protection de l'environnement dans le cadre de l'assistance humanitaire. Il présente des commentaires sur la prise de conscience par le Haut Commissariat de l'importance de pratiques opérationnelles soucieuses de l'environnement et d'approches centrées sur la collectivité pour ces interventions et lance une mise en garde quant aux conséquences néfastes des interruptions d'activités liées à l'environnement si l'appui financier n'est pas au rendez-vous.

29. Treize délégations prennent la parole, ce qui reflète le vif intérêt parmi les membres pour les défis à relever en matière d'environnement dans les situations de déplacement. Elle se félicite des efforts déployés par le HCR et ses partenaires pour intégrer les questions environnementales dans les activités de protection. Bon nombre d'entre elles encouragent un élargissement de la coopération, faisant remarquer que tout en reconnaissant la nécessité pour le Haut Commissariat de jouer un rôle moteur dans le plaidoyer et la prise de conscience, il est important d'éviter tout doublon et de demander aux partenaires de mettre au point et de conduire des activités en matière d'environnement. Une délégation demande également un engagement précoce des acteurs du développement.

30. Une délégation attire l'attention sur la stratégie du HCR visant à adapter les projets à chacune des situations et à encourager les programmes centrés sur la collectivité, jugés essentiels. D'autres demandent au Haut Commissariat de garantir l'engagement à l'appui des stratégies nationales visant à réduire l'impact des catastrophes. Des préoccupations sont également exprimées concernant la pénurie actuelle de ressources et de compétences internes pour analyser les besoins et mettre en place des stratégies, des instruments et des principes directeurs.

31. Le Directeur de la Division de l'appui opérationnel annonce au Comité que le HCR n'a aucune intention de se charger de mettre en oeuvre la réponse aux préoccupations environnementales et considère son rôle comme catalyseur dans les activités avec les communautés et les gouvernements hôtes afin de réduire l'impact de la présence des réfugiés dans les camps. Cela nécessite néanmoins les compétences et les connaissances afin de prendre des mesures préventives et d'évaluer comment les structures nationales, d'autres institutions et les ONG partenaires peuvent participer à la mise en oeuvre.

32. Le Directeur adjoint présente quelques commentaires sur certains des partenariats clés du HCR eu égard aux stratégies de réduction des risques de catastrophes, anticipant les retombées néfastes des changements climatiques. Citant les exemples d'efforts entrepris dans des pays tels que le Kenya et le Mozambique pour réduire l'impact de conditions climatiques difficiles sur la

population prise en charge, il souligne que cette approche a pour but de bénéficier non seulement aux réfugiés, aux déplacés internes et aux rapatriés mais également aux communautés hôtes locales tout aussi vulnérables.

33. Suite aux discussions et à l'amendement du projet de texte, une décision sur le traitement des questions environnementales dans les opérations en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR est adoptée (voir annexe I).

VI. ACTIVITES REGIONALES ET PROGRAMMES GLOBAUX

A. Questions relatives à la sûreté et à la sécurité du personnel, y compris la sécurité des réfugiés

34. Le Directeur de la Division de l'appui opérationnel présente le document de séance EC/60/SC/CRP.13, attirant particulièrement l'attention sur l'augmentation du nombre de problèmes de sécurité touchant les travailleurs humanitaires, augmentation de plus de 350 pour cent au cours des trois dernières années. Des mesures sont prises pour relever ce défi, y compris des stratégies visant à limiter les risques ainsi qu'une formation ; de nombreuses questions relatives à l'espace humanitaire doivent encore être abordées et il prévoit la nécessité de se préparer à faire face aux coûts croissants des mesures de sécurité tout en trouvant des moyens novateurs de conduire les opérations.

35. Les délégations expriment leurs condoléances au HCR pour la perte d'un fonctionnaire au Pakistan tué quelques semaines avant la réunion. Un hommage est également rendu au personnel du monde entier pour leur travail dans des conditions difficiles, des menaces graves pesant sur leur vie. La réponse du Haut Commissariat en matière de sûreté et de sécurité du personnel est jugée satisfaisante, tout comme l'abandon de la position « quand partir » pour une approche « comment rester ». Le passage de niveaux de sécurité établis à la gestion de la sécurité sur la base d'une évaluation locale des risques est également jugé positif conformément aux commentaires émis sur l'importance d'équilibrer les mesures de sécurité par rapport aux besoins des bénéficiaires.

36. Un certain nombre de délégations appuient l'investissement du HCR en matière de formation du personnel. On demande au HCR de clarifier la proposition relative à un Fonds centralisé pour la sécurité ainsi que les critères utilisés pour l'évaluation des risques. De nombreuses délégations demandent qu'un accent plus marqué soit mis sur les rapports concernant la sécurité des bénéficiaires et suggèrent d'examiner cette question de façon séparée en la distinguant de la sécurité du personnel. Enfin, un certain nombre de pays se déclarent prêts à offrir, au cas par cas, des places de réinstallation pour le personnel local dans des situations à risque.

37. Le Directeur exhorte les Etats à contribuer à communiquer le message selon lequel les travailleurs humanitaires sont neutres et à appuyer des mécanismes visant à assurer la sûreté et la sécurité du personnel. Il prend acte du fait que la sécurité des réfugiés pourrait se voir accorder davantage d'importance ; néanmoins, il souhaite éviter de donner l'impression qu'il s'agit de deux questions distinctes.

38. Le Chef de la Section de la sécurité sur le terrain présente des commentaires sur le mécanisme de financement central. Le dispositif actuel de partage des coûts du Département des Nations Unies pour la sûreté et la sécurité constitue une lourde charge pour des organisations telles que le HCR, tant au niveau central qu'au niveau local. Le HCR estime qu'un appui additionnel devrait être accordé au titre du Budget ordinaire des Nations Unies pour équiper le personnel travaillant sur le terrain de ressources adéquates en matière de sécurité. Des progrès en matière d'amélioration du système de gestion de la sécurité ont été accomplis par le biais d'instances interinstitutionnelles ; toutefois, une formation complémentaire est nécessaire pour permettre aux gestionnaires de conduire des évaluations des risques en matière de sécurité. Une amélioration des bases de données permettrait au HCR de mieux analyser les tendances et d'ajuster les procédures et les protocoles.

B. Evaluation des besoins globaux

39. Le Haut Commissaire adjoint et le Directeur du Bureau de la structuration et de l'administration organisationnelles (ODM) présentent le document EC/60/SC/CRP.14 concernant l'évaluation des besoins globaux (EBG), se référant aux progrès accomplis au niveau de la transition d'une approche basée sur les ressources à une approche fondée sur l'évaluation réaliste des besoins.

40. Un certain nombre de délégations souligne l'importance de consulter d'autres institutions conduisant des opérations similaires d'évaluation des besoins pour garantir la cohérence, la complémentarité et réduire les doublons. Certaines délégations soulignent la nécessité d'impliquer les partenaires d'exécution et les gouvernements dans les phases d'évaluation et de planification. On suggère au HCR d'établir une liaison avec les partenaires non traditionnels pour identifier les besoins surgissant en dehors des domaines traditionnels couverts par le mandat. Une délégation souligne l'importance de la contribution du terrain tout au long du processus.

41. Eu égard à l'allocation de ressources et aux critères de priorités, plusieurs délégations demandent des éclaircissements, y compris sur la façon dont le Haut Commissariat a l'intention de gérer les attentes, tant au plan intérieur qu'extérieur, particulièrement eu égard à la probabilité de contraintes financières, interdisant le financement intégral de l'évaluation des besoins globaux compte tenu de la situation économique actuelle. Des questions sont également posées sur la façon dont le HCR supervisera les plans du terrain visant à garantir une flexibilité suffisante pour intégrer les besoins en cours d'année et éviter le plafonnement des dépenses à la mi-année.

42. Le Directeur confirme que la cohérence et la complémentarité entre les différentes initiatives d'évaluation des besoins globaux des organisations font en réalité partie de la politique d'évaluation des besoins globaux. Des consultations ont actuellement lieu entre le HCR, les partenaires et les gouvernements au cours du processus de planification et d'évaluation et les informations du terrain seront prises en considération ainsi que les discussions sur les différentes méthodologies d'évaluation appliquées par d'autres institutions. Le Directeur explique le processus d'établissement de priorités ainsi que les priorités stratégiques globales établies. Il confirme que la planification et la budgétisation intègrent des activités ciblant toutes les

personnes prises en charge (y compris les déplacés internes) sur la base des besoins et des vulnérabilités et en tenant compte de l'importance de la gestion des attentes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation.

43. L'établissement d'une petite unité de supervision permettrait au HCR d'analyser l'impact de la planification de l'évaluation des besoins globaux et de surveiller la planification, la budgétisation et le processus d'examen des opérations conduit chaque année. La méthodologie d'évaluation des besoins globaux vise à établir les besoins budgétaires traditionnellement exprimés sous forme de budgets supplémentaires ; toutefois, le Directeur reconnaît que compte tenu de la nature des activités du HCR, des situations imprévisibles peuvent survenir au cours de la période de planification, auquel cas, des budgets supplémentaires deviennent nécessaires.

VII. GESTION, CONTRÔLE FINANCIER, CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET RESSOURCES HUMAINES

44. Le Haut Commissaire adjoint, le Contrôleur, le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines et le Directeur du Bureau de la structuration et de l'administration organisationnelles ont participé aux discussions sur la gestion, le contrôle financier, le contrôle administratif et les ressources humaines.

A. Processus de changement de structure et de gestion au HCR

45. Le Haut Commissaire adjoint fournit un aperçu de l'impact des différentes initiatives du processus de changement de structure et de gestion, y compris le cadre de résultats, *Focus*, l'évaluation des besoins globaux, le cadre d'obligation redditionnelle et les priorités stratégiques globales. Il fait également allusion à l'étude sur le Siège et sur le terrain, ainsi qu'au processus de décentralisation et de régionalisation. Enfin, il aborde les questions de gestion des ressources humaines, y compris l'Enquête générale sur le personnel, l'établissement du Bureau de la déontologie, le nouveau système de gestion et d'évaluation du comportement professionnel ainsi que la politique révisée sur le comportement professionnel et la politique révisée sur le roulement du personnel.

46. Plusieurs délégations demandent une actualisation de l'état des objectifs stratégiques globaux du HCR. On suggère que le Haut Commissariat devrait être plus ambitieux dans l'établissement d'objectifs et de cibles et poursuivre une approche plus réaliste et plus équilibrée, telle que des objectifs échelonnés tenant compte des fluctuations du financement. Le HCR est encouragé à poursuivre ses efforts pour renforcer ses partenariats dans le monde et aider les partenaires à comprendre l'impact de la réforme de structure et de gestion sur la manière de conduire les activités.

47. Eu égard aux questions de ressources humaines, le Comité demande davantage d'informations sur la stratégie en matière d'assistance temporaire et sur les plans visant à consolider le système actuel de fichiers. Une délégation se déclare particulièrement préoccupée par la politique actuelle de l'Organisation en matière de roulement qui demande au HCR de prendre des congés sans solde après un refus de deux ou trois affectations.

48. Compte tenu de la rétro-information positive en matière de résultats concernant les progrès accomplis depuis mars 2009, le Directeur de l'ODM confirme que le Haut Commissariat continuera d'utiliser ce format pour ses rapports ultérieurs. Il rassure également le Comité sur le fait que les partenaires du HCR ont participé étroitement à l'étude sur le terrain et continueront de participer à la conception et à la mise en oeuvre de toutes les nouvelles initiatives.

49. Concernant la gestion des ressources humaines, on explique que la gestion des ressources humaines additionnelles, répartie actuellement entre les différents services, serait ramenée sous l'autorité de la Division de la gestion des ressources humaines. La nouvelle Division de la gestion des urgences et de l'approvisionnement gèrerait les fichiers aux fins de déploiement rapide et temporaire dans le contexte de crises humanitaires. Le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines confirme que le HCR resserre sa politique en matière de roulement, ce qui touchera le personnel titulaire de contrat de durée indéterminée à cet égard. En réponse à une autre demande, il annonce également que l'Organisation a pris des mesures pour assurer une meilleure diversité géographique au niveau du recrutement.

B. Mise à jour sur l'adoption des normes comptables internationales
du secteur public (IPSAS)

50. Le Contrôleur fait état des développements actuels relatifs aux efforts déployés par le HCR pour mettre en oeuvre les IPSAS (EC/69/SC/CRP.15).

51. Plusieurs délégations exhortent le HCR à redoubler d'efforts pour respecter le délai fixé en matière d'application de ces normes. On demande également au HCR de créer un service d'audit indépendant pour compléter les fonctions de vérification intérieure et extérieure des comptes et pour conseiller les Etats membres et le Haut Commissaire sur les mesures prises et sur celles qui sont requises pour que le HCR se conforme aux normes internationales en matière de vérification des comptes. On suggère qu'avec la décentralisation et la régionalisation, le rôle de contrôle du Siège soit renforcé.

52. Le Contrôleur se félicite de l'intérêt des Etats membres pour le renforcement de la capacité de contrôle du HCR et encourage les délégations à entamer des discussions bilatérales avec le Haut Commissariat sur ces questions. Elle explique que la certification des IPSAS est graduelle, ne comporte pas une date butoir spécifique et demande au HCR de réviser ses procédures et ses règles de gestion. Les IPSAS fournissent entre-temps une excellente base de collaboration avec les institutions du système des Nations Unies. Les institutions sœurs se réunissent régulièrement pour discuter des meilleures pratiques et des problèmes et le Programme alimentaire mondial, qui respecte déjà les normes comptables internationales du secteur public, doit envoyer une équipe à Genève pour former d'autres institutions, échanger des expériences et les leçons tirées.

53. Eu égard aux suggestions visant à créer une fonction d'audit complémentaire, le Haut Commissaire adjoint fait état de la vision du HCR concernant les services d'évaluation, émanant du Bureau actuel de l'ODM. L'affectation de l'ODM dépendra de la restructuration des deux divisions DIPS et DOS. Les activités du Service d'évaluation mettant l'accent sur la supervision et l'évaluation des programmes et contribuant à harmoniser les opérations et les politiques globales et régionales du HCR, seront facilitées par le logiciel *Focus*.

C. Rapport intérimaire sur le financement des prestations à et après la cessation de service

54. Le Contrôleur présente le document EC/60/SC/CRP.16, illustrant des points clés moyennant la présentation de diapositives sur le financement des prestations à et après la cessation de service. Faisant référence à la situation d'autres organisations des Nations Unies, elle informe le Comité du passif du HCR qui s'élève actuellement à 369 millions de dollars des Etats-Unis et expose les stratégies proposées par le HCR pour le financement de ces dépenses, c'est-à-dire les plans de couverture d'assurance médicale ; les prestations au niveau du rapatriement ; et les congés annuels accumulés. La position du HCR en la matière dépend de la stratégie qui sera adoptée par l'Organisation des Nations Unies et le Contrôleur prévoit de présenter une proposition de financement à la réunion du Comité permanent de juin 2010.

VIII. BUGDETS-PROGRAMMES ET FINANCEMENT

55. Le Haut Commissaire adjoint, le Contrôleur, le Chef du Service du Budget et le Directeur a.i. de la Division des relations extérieures sont présents lors de la discussion des budgets et du financement des programmes.

A. Rapport global sur les activités en 2008

56. Le Directeur a.i. de la Division des relations extérieures présente le Rapport global de 2008 attirant l'attention sur des secteurs politiques clés, y compris les initiatives de réforme et les défis particuliers tels que le maintien de l'espace humanitaire.

57. Un certain nombre de délégations se déclarent satisfaites de la qualité des informations contenues dans le Rapport global. Plusieurs questions sont soulevées concernant les statistiques contenues dans le rapport, notamment :

- pourquoi y-a-t-il des différences entre ces chiffres et ceux contenus dans le document sur les tendances globales de 2008 ?
- pourquoi y-a-t-il une augmentation exponentielle du nombre d'apatrides ?
- comment le HCR a-t-il établi que la moitié de la population réfugiée mondiale se trouvait en milieu urbain ? et
- comment le Haut Commissariat prévoit-il de modifier la fourniture de services compte tenu du dernier développement ?

58. On suggère au HCR de clarifier ses statistiques et d'inclure des données désagrégées par genre et âge dans les rapports ultérieurs. Enfin, des préoccupations sont exprimées concernant la révélation dans le rapport selon laquelle 45 pour cent du personnel de réinstallation a été financé par des sources extérieures en 2007 et 2008, et concernant le fait que des fonds suffisants n'avaient pas été alloués dans le cadre du Budget-annuel pour appuyer cette activité fondamentale.

59. Le Directeur explique que les différences au niveau des chiffres présentés dans les différents rapports du HCR sont parfois dues à des actualisations à des moments différents. Concernant le chiffre des apatrides, il réitère l'information donnée lors de discussions antérieures

en matière de protection internationale, c'est-à-dire que l'augmentation a été due à un élargissement de la couverture par le HCR des populations apatrides. L'évaluation de la population réfugiée prise en charge par le HCR en milieu urbain a été conditionnée par le grand nombre d'Iraqiens en Jordanie et en République arabe syrienne et cette question sera examinée plus en détails au cours des mois à venir. Il partage la préoccupation exprimée concernant le financement du personnel de réinstallation mais rappelle au Comité que ce financement sera inclus dans le budget essentiel du HCR en 2010.

B. Mise à jour sur les budgets-programmes et le financement en 2008 et 2009

60. Présentant le document de séance EC/60/SC/CRP.17, le Contrôleur confirme que la confiance et l'appui des donateurs à l'égard des programmes du HCR se maintient, ce qui s'est traduit par un report adéquat du Budget-programme annuel en 2009, facilitant le financement précoce des activités et des priorités de programmes. En 2009, à la lumière de la volatilité des marchés économiques et financiers mondiaux, ce qui a engendré d'importantes fluctuations des changes, la situation financière du Haut Commissariat a été suivie de près pour veiller à la mise en œuvre des programmes prévus et éviter la coupure de services et activités essentiels.

61. Le Directeur a.i. de la Division des relations extérieures brosse un tableau de la situation financière actuelle pour 2009. Les contributions reçues à ce jour pour 2009 sont les plus importantes jamais reçues à la mi-année et le Directeur se déclare très reconnaissant au Comité exécutif pour son engagement, son appui financier et les contributions des pays hôtes aux activités du Haut Commissariat. Toutefois, avec un budget record et afin de couvrir intégralement les besoins actuels et répondre aux nouvelles situations d'urgence comme Sri Lanka et le Pakistan, le HCR aura encore besoin de mobiliser des fonds supplémentaires dans un environnement de plus en plus concurrentiel au niveau de la collecte des fonds.

62. Réitérant la reconnaissance du HCR, le Haut Commissaire adjoint saisit cette occasion pour passer en revue certains des résultats du processus de réforme de structure et de gestion qui a permis de dégager des économies et d'accroître l'efficacité dans la mise en œuvre des programmes, y compris un pourcentage plus élevé de ressources consacré au terrain. Il présente des diapositives révélant une diminution des effectifs, des coûts administratifs et du Siège par rapport aux dépenses totales. Concernant la délocalisation de certaines fonctions de Genève à Budapest, le Haut Commissaire adjoint confirme que le HCR est bien parti pour dégager les économies prévues.

63. Plusieurs délégations se déclarent préoccupées par le déficit financier projeté pour le Programme annuel en 2009 et les répercussions de ce déficit sur les projets, en demandant aux donateurs de répondre de façon favorable à la demande de ressources additionnelles. Les efforts déployés par le HCR pour élargir sa base de donateurs et utiliser sa Réserve des opérations de façon plus mesurée sont bien accueillis. Un certain nombre de questions portent sur l'effet des gains et pertes de change sur les opérations. Le HCR est également exhorté à continuer de faire état des réalisations et de l'impact de ces programmes sur les bénéficiaires dans la mesure où il s'agit d'un instrument important pour les donateurs afin d'obtenir l'appui des gouvernements respectifs.

64. Le Directeur a.i. de la Division des relations extérieures note les préoccupations des délégations concernant le financement en 2009. Il donne des assurances au Comité que le HCR fait tous les efforts possibles pour augmenter le niveau des contributions afin d'éviter un déficit et réitère que le HCR continue à œuvrer à l'élargissement de sa base de financement, y compris par le biais de mécanismes tels que le Fonds central de réponse d'urgence (CERF) et la recherche de fonds dans le secteur privé. Il souligne que le HCR se montre plus judicieux dans l'utilisation de sa Réserve des opérations. En conclusion, il souligne l'importance de contributions flexibles et remercie encore une fois les membres du Comité exécutif pour leur appui sans faille.

65. En réponse à des questions sur les gains et pertes de change et sur les mécanismes mis en place pour faire face à ces fluctuations, le Contrôleur fournit une explication détaillée de la complexité de cette question notant que du côté des recettes, le HCR avait partiellement compensé les pertes de change en 2009 grâce aux gains réalisés du côté des dépenses.

66. Au terme de l'étude de ce point, le Comité adopte une décision sur les budgets-programmes globaux et le financement pour 2009 (voir annexe II).

IX. COORDINATION

67. Le Directeur a.i. de la Division des relations extérieures présente les grandes lignes du prochain exposé du HCR à la session de fond du Conseil économique et social en 2009 qui couvrira trois thèmes : 1) coordination au sein du système des Nations Unies et du Comité permanent interinstitutions ; 2) collaboration bilatérale avec les organisations des Nations Unies et autres organisations internationales ; et 3) coordination avec les organisations non gouvernementales.

X. GOUVERNANCE

68. Un certain nombre de suggestions sont présentées concernant des thèmes éventuels à inclure dans la déclaration liminaire du Haut Commissaire à la 60^e session du Comité exécutif. Ces suggestions seront transmises au Haut Commissaire.

XI. QUESTIONS DIVERSES

69. La Présidente remercie les délégations d'avoir respecté les limites de temps imparties pour leurs interventions et propose la même limite de temps aux déclarations en séance plénière, c'est-à-dire 5 minutes par intervention (7 minutes pour les interventions au nom d'un groupe). Elle demande aux délégations de ne pas soulever des questions non directement liées aux activités et au mandat particulier du Comité permanent. En l'absence d'autres questions, la Présidente clôt la réunion.

Annexe I

DÉCISION SUR
LA GESTION DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES
DANS LES OPÉRATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES
RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR

Le Comité permanent,

Reconnaissant l'impact des questions environnementales sur les relations entre les réfugiés et leurs hôtes,

Appréciant les mesures déjà prises par le HCR pour intégrer les questions environnementales dans ses programmes,

Pleinement conscient du risque de voir le changement climatique et la dégradation de l'environnement rendre plus difficile encore la tâche de protection et d'assistance aux populations vulnérables prises en charge par le HCR dans le monde,

Reconnaissant également l'importance de l'adaptation au niveau des pays et la nécessité de mieux se répartir le fardeau à cet égard,

a) *Note* l'utilité des principes directeurs et de la politique en matière d'environnement diffusés par le HCR en 1997 et révisés en 2005, et *lance un appel* pour leur application au niveau des pays ainsi que pour une diffusion plus large ;

b) *Se félicite* des efforts constants du HCR pour mettre au point et promouvoir des réponses viables aux préoccupations environnementales dans les opérations en faveur des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés, moyennant l'intégration des principes environnementaux dans ses outils de gestion et de formation ;

c) *Encourage* le HCR à renforcer sa collaboration avec d'autres institutions se préoccupant de la gestion de l'environnement, particulièrement dans le contexte des approches modulaires, « Unis dans l'action » et d'autres mécanismes de coordination des Nations Unies, notamment pour promouvoir la protection et la réhabilitation de l'environnement ;

d) *Encourage* les Etats ayant subi des dommages à prendre des dispositions concernant les zones hébergeant des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés dans leurs Plans d'action nationaux pour l'Adaptation (NAPAs) et de les mettre en œuvre avec l'appui du HCR et d'autres partenaires concernés ;

e) *Encourage en outre* le HCR, ainsi que les partenaires compétents, à étendre la portée de leurs activités d'évaluation et de suivi de l'environnement et à élaborer des stratégies pour la réduction des risques de catastrophes dans les zones accueillant des déplacés internes et des rapatriés ;

f) *Demande* au HCR d'allouer des ressources suffisantes pour traiter les questions de l'environnement moyennant une évaluation globale des besoins après avoir dûment examiné les priorités clés pour couvrir les besoins des populations prises en charge ;

g) *Note* la pertinence d'engager et d'appuyer pleinement l'expertise locale pour mettre au point des mesures efficaces permettant de réduire les dégradations de l'environnement dans les zones accueillant des réfugiés et des déplacés internes ainsi que dans les régions de retour.

Annexe II

DECISION
SUR LES BUDGETS-PROGRAMMES GLOBAUX
ET LE FINANCEMENT POUR 2009

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif à sa 59^e session concernant les questions liées à l'administration, aux finances et aux programmes [A/AC.96/1063, par. 16 d)] ainsi que son débat sur les budgets-programmes et le financement lors de la 44^e réunion du Comité permanent,

Réaffirmant l'importance du partage international de la charge et des responsabilités afin de réduire le fardeau pesant sur les pays d'accueil de réfugiés, particulièrement les pays en développement,

a) *Note* que les besoins du HCR au titre du Budget-programme annuel pour 2009, sur la base des besoins actuellement recensés, s'élèvent à 1 275,5 millions, tels qu'approuvés par le Comité exécutif à sa 59^e session :

b) *Note* que les budgets-programmes supplémentaires pour 2009 s'élèvent actuellement à 840,9 millions, y compris 199,6 millions pour les programmes en faveur des déplacés internes ;

c) *Reconnaît* que les crises et les activités imprévues survenues en 2009 pourraient nécessiter des programmes supplémentaires élargis ou additionnels ainsi que des ressources additionnelles par rapport aux budgets existants pour couvrir ces besoins ;

d) *Note* avec une préoccupation constante que les revenus projetés pour 2009 laissent entrevoir un éventuel déficit de 116,4 millions de dollars E.-U. au titre du Budget-programme annuel ; et

e) *Exhorte* les Etats membres, compte tenu des besoins considérables à couvrir par le HCR, à continuer de répondre avec générosité et solidarité à son appel pressant de ressources pour financer intégralement le Budget-programme annuel approuvé pour 2009 ainsi que les besoins au titre des budgets-programmes supplémentaires de 2009.

Annexe III

LISTE DES POINTS NECESSITANT UN SUIVI

1. Actualiser et mettre à disposition la politique du HCR sur les réfugiés urbains.
 2. Entreprendre une analyse globale des réponses des Etats à l'étude sur la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection.
 3. Fournir un rapport intérimaire sur le respect des engagements à l'égard des femmes et des enfants réfugiés et l'impact sur le budget pour 2010-2011.
 4. Fournir une matrice sur les rôles et responsabilités des différentes fonctions d'audit, d'évaluation et de contrôle au HCR.
-